

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
Mme Errante

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« tout projet »

les mots :

« les installations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.